

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT  
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N°01C-2026**  
**SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

---

Aux personnes et organismes intéressés de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit:

Que lors de la séance ordinaire tenue le **10 août 2026**, le Conseil de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot a adopté le **projet de règlement no 01C-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot.**

Conformément à la Loi, une assemblée publique de consultation sera tenue le :

Date : 24 août 2026  
Heure : 18h00  
Endroit : Salle du Conseil municipal.

L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement et de permettre aux citoyens et organismes intéressés de s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de règlement vise notamment à établir des normes minimales relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments afin d'assurer leur bon état, leur sécurité, leur salubrité ainsi que la préservation du cadre bâti sur le territoire municipal.

Au cours de cette assemblée, le maire ou toute personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 739 rue Gaudreault, à St-Ludger-de-Milot, aux heures habituelles d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Ludger-de-Milot  
Ce 14<sup>ème</sup> jour d'août 2026.



Rita Ouellet,  
Directrice générale greffière-trésorière